



VADE-MECUM RÉSEAU IGNACE EDUCATION

Devenir président(e)¹ d'une Association scolaire locale responsable² dans le réseau Ignace de Loyola-Education implique quelques connaissances indispensables sur l'enseignement catholique, la tutelle jésuite et le réseau. C'est l'objet de ce document réalisé avec la participation des Présidents en exercice.

6 fiches « techniques » à découvrir.



LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT SE FONDE DANS UNE TRIPLE RESPONSABILITÉ :

- Celle de se mettre bénévolement au service d'une œuvre éducative de l'Eglise de France
- Celle de présider une Association responsable sous tutelle jésuite
- Celle de représenter l'Association à but non lucratif (loi de 1901) dans la société civile

La légitimité d'un Président est donnée par son élection au Conseil d'administration lors d'une Assemblée générale puis par son élection de Président par le Conseil d'administration. Elle se trouve aussi dans son engagement personnel au sein de l'Association responsable

L'ASSOCIATION IGNACE DE LOYOLA-EDUCATION

regroupe en France les établissements scolaires se référant à la Compagnie de Jésus. Elle a pour mission de permettre l'exercice de la tutelle, en animant le réseau articulé sur un triple lien :

- Avec le Provincial de France exerçant l'autorité de tutelle
- Entre les communautés éducatives (rassemblement tous les trois ans) au niveau national
- Entre les établissements scolaires regroupés en trois régions (Nord, Centre et Sud) Rencontres régulières, visites, partages d'expériences (Fiche n°3)

L'ASSOCIATION LOCALE

responsable constituée à la fois le lieu d'échanges et de débats (Fiche n°1) permettant de valider les grandes orientations pédagogiques, éducatives, pastorales, financières, immobilières de l'établissement scolaire et de constituer le support juridique et financier en application de la loi d'association à but non lucratif (1901).

L'association responsable comprend généralement de 70 à 80 membres qui outre les membres invités (chefs d'établissement) et les membres de droit (représentant de la Tutelle et représentant(s) de la société civile³) sont répartis de manière égale en membres A (salariés et enseignants) et en membres B (bénévoles). Le Conseil d'administration reflète cette répartition. Le bureau (sauf éventuellement le secrétaire) est constitué de membres B.

FICHE N°1

Le Président,
l'Association et le Conseil
d'administration

FICHE N°2

Le Président et le(a)¹ Chef
d'Etablissement

FICHE N°3

Le Président et le réseau
Ignace de Loyola-
Education

FICHE N°4

Bonnes pratiques
concernant la vie des
Associations

FICHE N°5

L'association et le réseau
(régional et national)

FICHE N°6

La Communication de
l'association

¹Pour la lisibilité du document, « le » Président est aussi utilisé quand il s'agit de la Présidente : actuellement il y a 3 Présidentes : Ste Geneviève à Versailles, St Joseph Reims et La Providence à Amiens

²Pour simplifier la lecture de ce document on utilisera le terme d' « Association Responsable » pour définir les Associations gestionnaires du réseau Ignace de Loyola-Education

³A inviter seulement lors du vote des comptes annuels

LE PRÉSIDENT, L'ASSOCIATION ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASSOCIATION

Elle constitue la base juridique d'un établissement scolaire sous tutelle jésuite. Reflet de la communauté éducative, elle est constituée pour moitié de membres A (enseignants et salariés) et pour l'autre moitié de membres B (bénévoles) au service de l'établissement. Comprenant de 70 à 80 membres, l'Association est appelée à se prononcer sur les évolutions pédagogiques, éducatives, pastorales, financières, immobilières de l'établissement. Des commissions « ouvertes » composées d'associés et de non associés ou internes au Conseil d'administration, sont régulièrement proposées par le Président et le Conseil d'administration pour étudier tel ou tel sujet de façon plus approfondie.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chaque Association dispose de statuts qui lui sont propres et conformes aux statuts-types votés par l'AG d'Ignace-Education. Ils prévoient au moins une Assemblée générale statutaire une fois par an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit entre cinq et dix fois par an. Des réunions du bureau du Conseil d'administration en présence du (des) Chef(s) d'établissement, membre(s) invité(s) permanent(s), peuvent être organisées entre les réunions du Conseil d'administration.

LES LIENS INSTITUTIONNELS

Avec Ignace de Loyola-Education un membre de droit est présent aux réunions du Conseil d'administration et de l'AG. Les conditions de sa participation et de son vote sont prévues dans les statuts.

Avec l'association propriétaire : Pour tous les projets immobiliers, l'Association propriétaire est concernée. Il est demandé aux deux Présidents (Association propriétaire et Association locale) de mettre en place des dispositifs favorisant la connaissance mutuelle et la concertation lors des projets immobiliers ou de projets pédagogiques pouvant avoir un impact immédiat ou à terme, sur les équipements immobiliers de l'établissement. (cf. texte cadre)

Avec le diocèse :

Tout établissement sous tutelle congréganiste est aussi relié à la Direction diocésaine dont il dépend. C'est principalement le Chef d'établissement qui entretient les relations nécessaires avec les différents services. Chaque année le responsable de l'Equipe Nationale de Tutelle participe à une ou deux Conférences des tutelles présidées par l'évêque et animée par le Directeur diocésain.

Avec le monde du travail :

Le Chef d'établissement préside le Comité d'entreprise et le CHSCT et recrute le personnel dans le cadre du budget voté par le Conseil d'administration. Le Président cosigne les contrats de travail des salariés de l'Association responsable.

LA NOMINATION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

Elle constitue un acte particulier et fort pour l'établissement et le Président a un rôle important. Un texte-cadre national en précise tous les aspects (cf. texte cadre)

LES VISITES DE TUTELLE

Organisées tous les trois ans, elles ont pour objectif de proposer une relecture des pratiques de l'établissement visité ; elles constituent un moment particulier pour la communauté éducative qui accueille 4 à 6 visiteurs du réseau pendant deux jours. Un texte cadre national en indique l'organisation, le déroulement et le suivi. (cf. texte cadre). Chaque année début septembre un tableau des visites indiquant les dates et les noms des visiteurs est communiqué à tous les membres de l'Association Ignace de Loyola-Education.

LA SUCCESSION DU PRÉSIDENT

Le Président comme tous les administrateurs est élu au Conseil d'administration pour une période de 3 ans renouvelable deux fois. Il lui revient de préparer sa succession au cours de sa dernière année de mandat au plus tard en concertation locale (avec le Chef d'établissement) et nationale (avec la tutelle)...

LE PRÉSIDENT ET LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

« Le président préside
et le directeur dirige »

*Un lien privilégié et partagé
au service de la communauté
éducative... Une idée forte de
l'Enseignement catholique en
France et au sein du réseau Ignace
de Loyola-Education.*

UN BINÔME

Si les deux rôles sont différents,
ils sont bien complémentaires.
C'est pourquoi il est courant d'utiliser
le terme de binôme pour préciser la
nature du lien qui unit le Président
et le Chef d'établissement.

CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DU 1^{ER} DEGRÉ ET COORDINATION

Dans les établissements du réseau
où il y a un Chef d'établissement
du 1^{er} degré le président est attentif
à l'application du protocole de
coordination qui favorise des
relations respectueuses entre le
Chef d'établissement coordinateur
et celui du 1^{er} degré. Ce document
statutaire précise les responsabilités
propres à chacun et la nature de la
collaboration dans les domaines
partagés.

UNE COLLABORATION FONDÉE SUR LA COMMUNICATION ET LE PARTAGE

Le Président et le Chef
d'établissement coordinateur
définissent le rythme des échanges
qu'ils auront entre les réunions
du Conseil d'administration. Ils
partagent entre eux l'essentiel des
projets dans tous les domaines
habituels de la vie l'établissement et
de l'Association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)

Le Président établit avec le chef
d'établissement coordinateur et
éventuellement le Bureau l'ordre
du jour des réunions des Conseil
d'administration et des Assemblée
générale. Les Chefs d'Etablissement
du 2nd degré sont invités aux réunions
de bureau. Si une question relative
au 1^{er} degré est abordée, le Chef
d'Etablissement du 1^{er} Degré est
invité, étant précisé que le Président
peut, inviter de façon permanente le
Chef d'Etablissement du 1^{er} Degré.

CONTRAT DE TRAVAIL DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT (CF. STATUT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT)

Lors de l'embauche, lorsque la tutelle
a remis au candidat retenu la lettre de
mission qui le nomme, le Président
fait rédiger le contrat de travail et
l'avenant financier. Ces documents
sont cosignés par la tutelle.

EVALUATION TRIENNALE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT (CF. STATUT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT)

L'évaluation triennale des Chefs
d'Etablissement du Premier et
du Second degré est organisée et
réalisée par la tutelle en présence
partielle ou totale du président. A
cette occasion un temps d'échange
direct entre tutelle et Président est
organisé. Le montant de l'évolution
salariale triennale est proposé par la
tutelle selon une grille nationale puis
est validé par le Président selon les
ressources de l'établissement.

Textes de référence

- SGENC – Enseignement Catholique
– Statut Enseignement catholique
(1er Juin 2013)
- Statuts Chef d'établissement
1^{er} et Second degré
- Association responsable de
l'établissement scolaire : statuts et
Règlement Intérieur
- Ignace de Loyola Education : Texte
cadre nomination des CE.

LE PRÉSIDENT, LA TUTELLE ET LE RÉSEAU IGNACE DE LOYOLA-EDUCATION

*Saint-Ignace a su bâtir
la Compagnie
de Jésus, avec ses amis,
les compagnons...
Depuis 1540...*

LE RÉSEAU NATIONAL IGNACE DE LOYOLA- EDUCATION

A l'exemple d'Ignace de Loyola, la Compagnie de Jésus invite les responsables à établir entre eux des liens humains solides et fraternels pour porter ensemble la responsabilité des établissements scolaires. Ignace de Loyola-Education est l'Association nationale qui met en réseau les établissements scolaires primaires et secondaires (21000 élèves en 2013). L'Association comprend actuellement 80 membres issus de tous les établissements du réseau français. En sont membres les Associations responsables et les Associations propriétaires représentées par leurs Présidents, les Chefs d'établissement, les représentants de la tutelle dans les Conseils d'administration des Associations responsables, les jésuites travaillant dans les établissements scolaires ainsi que d'autres membres des communautés éducatives. L'Association est administrée par un Conseil d'administration de 5 à 9 membres reflétant les différentes composantes de l'association.

Le Conseil d'administration se réunit à Paris 3 fois par an en présence du Provincial de France. L'Assemblée générale se réunit une fois par an pendant deux jours dans un des établissements du réseau. L'Assemblée générale est l'occasion de débattre et de valider les grandes orientations. Tel a été le cas, par exemple pour le texte sur les caractéristiques jésuites d'un établissement scolaire ou celui sur le projet d'animation pastorale. Tous les trois ans un rassemblement national des communautés éducatives est organisé (2009 et 2012 à Lourdes).

LES TROIS RÉSEAUX RÉGIONAUX

- I.E.S. Ignace-Education Sud regroupe
 - _ L'école de Provence à Marseille – Le Caousou à Toulouse, St Joseph de Tivoli à Bordeaux et St Joseph à Avignon
- I.E.C. Ignace-Education Centre regroupe
 - _ L'AFEP, le Lycée Ste Thérèse, St Michel à St Etienne, Ste Marie La Grand'Grange à St Chamond, Fénelon-La Trinité et le Centre Saint Marc à Lyon
- I.E.N. Ignace-Education Nord regroupe
 - _ La Providence à Amiens, St Joseph à Reims, St Louis de Gonzague à Paris et Ste Geneviève à Versailles

Chaque région organise les liens entre les communautés éducatives des établissements concernés : rencontre des équipes de direction, visites thématiques inter établissements... Les Chefs d'Etablissement, les Présidents et les délégués animent ainsi le réseau à partir de rencontres organisées au moins trois fois par an.

LES APPUIS DU RÉSEAU IGNACE-EDUCATION

- Le CEP-I
- Le JECSE
- L'URCEC

Textes de référence

- Statut Ignace de Loyola-Education
- Texte cadre les trois régions
- Texte cadre les caractéristiques d'un établissement scolaire jésuite
- Le PAP

*Vous trouverez tous ces textes sur
notre site internet :
www.ignace-education.fr*

BONNES PRATIQUES CONCERNANT LA VIE DES ASSOCIATIONS

La vitalité des Associations ne s'apprécie pas seulement par rapport à la qualité des travaux de leurs Conseils d'administration mais suppose une collectivité dynamique d'associés (membres A et membres B) acteurs dans la vie de l'établissement et, en conséquence, se renouvelant de façon continue.

LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

Pour atteindre cet objectif, plusieurs bonnes pratiques sont à encourager

- **Communiquer régulièrement avec l'ensemble de la communauté éducative** – parents et professeurs - sur le rôle de l'association, son organigramme et ses principaux projets, par exemple à l'occasion du début d'année scolaire, de petits déjeuners, des grands événements rythmant la vie des établissements ou dans le cadre de la revue de l'établissement ;
- **Décloisonner en favorisant les échanges entre l'association et les acteurs de la vie quotidienne de l'établissement.** Dans cette optique, la création d'un Bureau des Professeurs, lieu d'échanges entre professeurs favorisant la circulation d'informations vers le Chef d'établissement, les préfets et le Conseil d'administration de l'association peut notamment être une voie à explorer pour susciter une implication renouvelée et croissante de membres A dans nos associations.

- **Renouveler les associés** en procédant à une revue régulière de la liste des associés pour s'assurer que ceux-ci demeurent bien des acteurs de la vie de l'établissement ainsi que de l'association et susciter de façon continue des candidatures de nouveaux associés, notamment en lien avec le Chef d'établissement pour ce qui concerne les membres A, et les Associations de parents d'élèves ainsi que les Associations d'anciens élèves pour les membres B.
- **Informers les nouveaux associés** sur la mission de l'association et son fonctionnement, de telle façon que chacun puisse déterminer les différentes opportunités d'implication. Dans cette optique, la remise à chaque nouvel associé d'un dossier, quel qu'en soit le support – informatique ou papier –, rassemblant l'ensemble des documents de référence sur l'association et le projet éducatif ignatien, de même qu'une communication régulière des comptes-rendus des réunions du Conseil d'administration, peuvent sans aucun doute contribuer à la vigueur de la vie associative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Conseils d'administration des Associations ne doivent pas être de simples chambres d'enregistrement de décisions prises par le Président en concertation avec le chef d'établissement. Le Conseil d'administration doit être un lieu d'échanges et de réflexions entre administrateurs, membres A et membres B. Il ne doit pas non plus hésiter à enrichir ses travaux par des contributions extérieures.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs bonnes pratiques sont à encourager

- Responsabiliser chacun des membres du conseil d'administration en leur confiant un domaine de responsabilité propre (gestion, ouverture sociale, projets immobiliers menés avec l'association propriétaire, relations avec le réseau Ignace de Loyola Education et/ou le réseau international JECSE (Jesuit European Committee for Secondary Education) et, plus généralement, le réseau ignatien dans son ensemble.
- Ouvrir les travaux du Conseil d'administration aux talents et compétences de la communauté éducative par la création de commissions « ouvertes » composées d'associés et de non-associés, chargées d'étudier tel ou tel projet et invitées à venir présenter leurs conclusions au Conseil d'administration et/ou à l'assemblée générale.

...

BONNES PRATIQUES CONCERNANT LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

- Diversifier les lieux d'échanges, non seulement entre membres du Conseil d'administration, par exemple par la dynamisation du Bureau du Conseil d'administration, en confiant la responsabilité de projets à plusieurs membres du Conseil ou en favorisant la convivialité, mais également entre membres du Conseil d'administration et membres du Conseil de direction, par exemple par l'organisation régulière de séminaires de réflexion conjoints sur les grandes orientations à retenir.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées générales doivent, au-delà de leur aspect strictement statutaire, contribuer à l'instauration d'une véritable vie associative par la mise en valeur de l'esprit qui anime l'association.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs bonnes pratiques sont à encourager

- **Rendre compte aux associés, préalablement et lors des assemblées, des travaux menés par le Conseil d'administration et ses commissions « ouvertes »**, demander au Chef d'établissement, voire à d'autres forces vives de l'établissement, de faire le point sur la vie de l'établissement, ses projets mais aussi ses défis ;

- **Donner sens**, par exemple par une intervention d'un membre de la Compagnie de Jésus, du réseau Ignace de Loyola Education, du CEP ignatien ou d'un autre pôle du réseau ignatien sur un sujet précis lors de l'Assemblée générale ;
- **Favoriser l'échange régulier avec les associés**, ce qui pourra par exemple conduire à tenir deux ou trois assemblées par an, l'une « statutaire » et les suivantes consacrées à des échanges approfondis sur les projets de l'association et de l'établissement.

L'ASSOCIATION RESPONSABLE ET LES RÉSEAUX (RÉGIONAL ET NATIONAL)

L'ASSOCIATION ET LE RESEAU REGIONAL

« La visibilité de la dynamique régionale doit être recherchée pour permettre aux communautés éducatives de se sentir concernées et motivées pour en devenir les acteurs principaux » (Texte cadre sur les trois réseaux régionaux, mai 2010)

Le réseau régional est organisé de manière à faciliter les liens avec les Associations responsables de chaque établissement.

- Le réseau régional associe au sein de l'équipe d'animation régionale des représentants des associations locales responsables de chaque établissement (président, chef d'établissement et membres désignés) conformément au texte cadre. Les représentants des associations locales responsables de chaque établissement alimentent les rencontres régionales en informations, pratiques et problématiques de leur établissement.
- Même si chaque réseau régional a la possibilité de fixer librement les modalités pratiques d'organisation de ses réunions, chaque établissement reçoit en principe à tour de rôle les réunions régionales. Le président de l'association locale responsable de l'établissement qui reçoit peut associer à la réunion

régionale des membres de son conseil d'administration et des personnes impliquées dans la vie de l'établissement. Les Présidents des associations locales responsables peuvent également associer l'équipe d'animation régionale aux réunions de leurs associations (Assemblée Générale, Conseil d'administration).

- Le Président de chaque association locale responsable se charge d'informer le conseil d'administration, l'assemblée générale et la communauté éducative de l'actualité du réseau régional par des communications ciblées (compte rendu oral ou écrit, insertion dans le site Intranet local). Pour un président récemment entré en fonction, le réseau régional apporte la richesse de l'expérience de ce qui se vit dans des établissements proches et un « carnet d'adresses » local précieux pour identifier des personnes-ressource et les questionner.

L'ASSOCIATION ET LE RESEAU IGNACE DE LOYOLA EDUCATION

- La vie des associations locales responsables dans le réseau est ponctuée d'événements particuliers (par exemple : visite de tutelle, évaluation triennale du chef d'établissement, recrutement d'un nouveau chef d'établissement, changement de président) qu'il convient pour le président de

préparer en bonne intelligence avec la tutelle. Après avoir lu ou relu les textes-cadre existants, le Président de chaque association locale responsable pourra se rapprocher de l'équipe nationale de tutelle pour échanger sur la manière la plus appropriée de procéder.

- Par ailleurs, le Président chaque association locale responsable veillera à mettre à profit la richesse du réseau en participant activement aux différentes rencontres (Assemblée générale ILE, journée des présidents, rassemblement des établissements jésuites). Plus généralement, le président est à la charnière entre l'association locale responsable de l'établissement et le réseau ; cette position lui permettra de faire bénéficier son association de la diversité des ressources et, par exemple, de proposer à des intervenants extérieurs à l'association locale d'animer une conférence ou un débat sur un sujet d'intérêt local ou général pour le réseau.

LA COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

Une vie associative dynamique suppose une communication appropriée et une bonne circulation de l'information entre tous les membres de la communauté éducative.

LA COMMUNICATION INTERNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale

Lors de l'assemblée générale, le Président présente le rapport moral de l'année écoulée, le trésorier le rapport financier et le chef d'établissement le **rapport d'orientation de l'année à venir Conseil d'administration**

Chaque réunion du Conseil d'administration fait l'objet d'un compte rendu validé par le Président. Ce compte rendu est adressé à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et aux Présidents de l'association propriétaire et de l'association des Anciens élèves.

Un dispositif de communication aux associés et aux personnels de l'établissement doit être mis en place avec le Chef d'établissement coordinateur qui peut notamment s'intégrer dans le cadre de l'information délivrée au Comité d'Entreprise et aux délégués du personnel.

LA COMMUNICATION VERS L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

La communication générale et institutionnelle

- Dédier un onglet de présentation de l'association sur le site internet de l'Etablissement avec comme contenu minimum : les statuts de l'association, la liste des membres du Conseil d'administration (avec, éventuellement, des photos), la liste des commissions avec, pour chacune des commissions, la mission et la liste des membres qui la compose, les dates prévisionnelles des Assemblées générales et des Conseils d'administration, un contact possible du président de l'association.....
- Informer l'ensemble des parents sur le rôle de l'association : une participation du Président aux réunions des nouveaux parents en début d'année, lors desquelles sont présentés le rôle de l'association et ses modalités d'organisation, peut être un moyen de mobilisation de nouveaux parents et de renouvellement des associations.
- Sensibiliser les personnels de l'Etablissement sur l'activité de l'association : une participation aux réunions de pré-rentree avec les professeurs et les personnels, lors desquelles sont présentés les différents projets de l'association pour l'année à venir, peut être, si le Chef d'Etablissement le souhaite, un moyen efficace de sensibilisation aux activités de l'association.

La communication vers les acteurs de la communauté éducative

Communiquer c'est d'abord (quand c'est possible) « aller à la rencontre »

Il est souhaitable que le Président informe régulièrement, que ce soit lors de réunions de leurs Conseils d'administration ou à l'occasion de leur Assemblée Générale, les différentes instances suivantes (quand elles existent) sur les activités de l'association :

- _ Le Conseil d'Etablissement / Conseil de Direction (l'organisation régulière d'un séminaire de travail bi-partite – membres du Conseil d'administration et membres du Conseil de direction – sur les grands sujets de l'établissement pouvant être un moyen efficace pour échanger et enrichir les réflexions)
- _ Le Conseil Pastoral
- _ L'Association des parents d'élèves
- _ L'Association des anciens
- Par ailleurs, la fête annuelle de l'école peut être l'occasion pour le Président de faire un point sur les grandes orientations pour l'année à venir.
- Enfin, des réunions d'information spécifiques sur tel ou tel sujet d'une particulière importance (par exemple, projets immobiliers, projets significatifs d'ouverture...) peuvent être organisées avec les parents ou avec les professeurs.

La communication externe : Elle prend des formes différentes selon un plan proposé et validé par les chefs d'établissement avec une stratégie liant l'efficacité quotidienne, la faisabilité dans la durée et s'appuyant largement sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- Revue annuelle de l'établissement – presse locale – Ignace-Education...